

vote en faveur de M. Borden ou de M. Laurier décidera s'il faut continuer à combattre ou mettre bas les armes.

Mon très honorable ami ayant dit au pays que toute la question consistait à choisir entre M. Borden et M. Laurier, m'est-il permis de lui demander si la question que le pays doit trancher est toujours la même? Il faisait alors preuve de modestie. Il prenait soin de se mettre hors de cause. Ainsi, la question était de choisir entre Borden et Laurier. Mais alors, lui-même, quelle figure fait-il?

En se plaçant aux côtés de ces distingués personnages, il ne se donnait pas pour leur égal en valeur politique; mais il a changé d'avis depuis ce temps-là. Voici une autre phrase que j'extrahs du discours qu'il fit alors et que je signale tout particulièrement à son attention:

Il ne fut jamais de question plus claire que celle qui est actuellement portée devant le peuple. Il s'agit simplement de décider entre le gouvernement unioniste et la vigoureuse poursuite de la guerre, d'une part, et sir Wilfrid Laurier et notre retrait de la guerre, d'autre part.

Mon très honorable ami était assez bien informé pour parler de sir Wilfrid Laurier autrement qu'il le fit dans cette circonstance-là, mais, laissant de côté cette partie de la citation, qu'il me soit permis de répéter ce qu'il disait de la question même:

Il s'agit simplement du gouvernement unioniste et de la vigoureuse poursuite de la guerre.

Est-ce là la question qui se pose à l'heure actuelle? Mon très honorable ami ne saurait, j'en suis sûr, invoquer un tel motif pour se maintenir aux affaires. Il terminait son discours par cette observation intéressante:

Je demande à la population manitobaine, je demande aux personnes réunies en cette enceinte d'assigner sa mission à ce gouvernement, d'assigner sa mission au premier ministre de ce pays, de lui confier la tâche de poursuivre l'œuvre commencée. L'homme qui accomplira cette mission, c'est lui.

Or, qu'est-ce que mon très honorable ami avait en l'esprit en désignant ce jour-là le premier ministre comme l'homme qui devait accomplir cette mission? Il ne disait pas alors: "cet homme, c'est moi"; mais il le dit aujourd'hui. Il annonce à la population canadienne que c'est à lui qu'elle a, par l'élection de 1917, confié la direction de la barque de l'Etat. A moins qu'il ne fasse cette assertion ici même, en présence de ses collègues et des représentants du peuple, ni lui ni son cabinet ne sont en aucune façon autorisés à accomplir ce qu'ils se proposent de faire, et j'affirme

qu'ils agissent au mépris absolu de l'esprit de notre constitution. Il est à ce propos une chose que je tiens tout particulièrement à signaler à l'attention.

Je remarque dans le discours de Son Excellence un paragraphe qui a trait au tarif douanier et qui débute en ces termes:

Mes conseillers sont convaincus que la révision du tarif de la douane s'impose.

Il leur a fallu bien du temps pour en venir à cette conviction. Voici des années que nous leur répétons que cette révision s'impose. Il est amusant de constater que le premier ministre reconnaît enfin que la révision du tarif est chose nécessaire; mais de quel droit se mettra-t-il à cette tâche avec le concours de ses collègues? Il n'est pas sans savoir, il devrait tout au moins savoir qu'à l'élection de 1917, certaines questions, certains sujets furent expressément exclus du jugement que le peuple était appelé à rendre et des délibérations des législateurs qui devaient être élus cette année-là. On se rendait compte qu'il serait difficile, impossible même de former un gouvernement si la Chambre alors sur le point d'être élue devait examiner certaines questions. Le tarif était de ce nombre et, que mon très honorable ami me permette de l'affirmer en sa présence, le cabinet de 1917 fut formé avec l'entente formelle que le Parlement ne serait pas saisi de la question du tarif pendant la durée de cette administration. Par conséquent, rien ne donne droit au premier ministre, rien ne l'autorise à mettre ce sujet-là en discussion à l'heure actuelle; c'est une question dont l'examen devrait être renvoyé à une Chambre véritablement représentative du peuple canadien.

Je veux faire voir de façon très claire comment mon très honorable ami et ceux avec qui il se trouvait associé dans le temps avaient pris soin d'exclure formellement le tarif des délibérations de la présente législature. Reportons-nous d'abord au discours de l'honorable député de Marquette (M. Crerar). Voici en quels termes s'exprimait cet honorable collègue à la réunion où mon très honorable ami adressa aussi la parole:

Quand j'eus pris ma place dans le cabinet, je rencontrai à Toronto un de mes amis de l'Ontario, qui compte parmi les plus éclairés des cultivateurs de l'Est. Son premier soin fut de me demander quelles concessions j'avais faites en matière de tarif. Je lui répondis que je n'en avais fait aucune et qu'on ne m'en avait point demandé. Cela ne veut pas dire que je n'avais point de convictions bien arrêtées sur la question du tarif; mais je considère qu'il ne s'agit pas du tarif en ce moment, mais plutôt de faire triompher nos armes et de poursuivre la réalisation du vaste objec-